



Association de Sauvegarde de la Tour de Batère
Mairie de Corsavy- Barry d'Amont 66150 CORSAVY

PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DU 7 juillet 2024

Le 7 juillet 2024, à 15h00, les membres de l'Association : **Association pour la Sauvegarde de la Tour de Batère** se sont réunis en Assemblée Générale au Refuge de Batère à Corsavy, par convocation du Président transmise à chacun par email, par voie de presse et sur la page Facebook de cette dernière. Les événements politiques sont venus troubler le bon déroulement de cette dernière à cause des astreintes des membres de l'assemblée et du bureau. Seuls les sujets obligatoires pour le bon déroulement de la vie de l'association ont été traités.

Étaient présents les membres du bureau suivants :

Benjamin MALASSINGNE, Président
Antoine CHRYSOSTOME, Vice Président

Ainsi que 10 membres de l'association

Benjamin Malassingne est nommé président de séance Antoine Chrysostome est nommé secrétaire de séance.

La feuille de présence est certifiée exacte et sincère par le président de séance et le secrétaire de séance.

Le quorum étant assuré (quorum fixé à 9 et 12 personnes présentes), le président procède à la présentation des comptes 2023.

L'association a reçu des membres donateurs un total de 18 dons pour une valeur de 720€

La souscription ouverte auprès de la Fondation du Patrimoine depuis 2019 et animée par l'association à récolter 25 dons pour une valeur totale de 10 710€

Les dépenses 2023 concernent les frais de gestion récurrente de l'association (banque, assurance et site internet) ainsi de l'achat d'une matrice de médaille et l'achat de matériel pour la réalisation.

L'Assemblée donne son accord unanime à cette récapitulation.

Le président annonce que la commune participe à un concours Européen nommé POCTEFA PATRIM CAT II ayant pour but de financer les prochains travaux de la Tour de Batère à hauteur de 65%. L'association aura quant à elle un devoir de promotion sur celui-ci dans toutes ses communications à venir.

La séance est levée à 17h00.

En foi de quoi a été dressé le présent procès-verbal, paraphé et signé par le président de séance et le secrétaire de séance.

Antoine Chrysostome
secrétaire de séance

Benjamin Malassingne
Président de séance